



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 57831

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle une nouvelle fois l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les idées racistes et antisémites véhiculées par les manuels utilisés en Cisjordanie dans les écoles dépendant de l'Autorité palestinienne. En effet, une enquête récente, menée par un organisme humanitaire américain, a recensé dans ces manuels utilisés quotidiennement pour la scolarisation des jeunes Palestiniens des dizaines de citations, qui seraient considérées partout ailleurs comme de la propagande antisémite et de l'incitation à la haine raciale. Tous ces faits ont par ailleurs été vérifiés et confirmés par l'UNRWA, l'agence des Nations Unies chargée des réfugiés palestiniens. Or, il faut rappeler que l'Union européenne et ses membres financent massivement le système éducatif palestinien depuis les accords d'Oslo en 1993, prenant notamment en charge l'équipement des bibliothèques et les salaires des enseignants. Aussi il lui demande quelles sont les informations du ministère palestinien sur ces manuels, quels sont les contrôles des fonds affectés par la France et l'Union européenne à l'éducation et, finalement, quelles sont les mesures qu'il compte prendre afin de mettre un terme à cette situation, qui ne va pas dans le sens de la paix souhaitable dans cette partie du monde.

Texte de la réponse

L'attention des autorités françaises a déjà été appelée à plusieurs reprises sur les résultats de l'enquête effectuée par l'ONG américaine « Observatoire de l'impact de la paix » sur le contenu des manuels scolaires palestiniens. Les résultats de cette enquête montrent en effet clairement tout le chemin qui reste à parcourir pour voir s'instaurer entre les opinions palestinienne et israélienne le climat de tolérance et de respect mutuel nécessaire à l'établissement d'une paix juste et durable à laquelle aspirent les populations de la région. La France est particulièrement attentive à cette situation, et ne néglige aucun effort pour amener Palestiniens et Israéliens à mieux se comprendre et s'accepter. C'est dans cet esprit que la coopération française apporte sa contribution au système éducatif palestinien. La coopération engagée avec les ministères palestiniens de l'éducation et de l'enseignement supérieur repose essentiellement sur des programmes de formation de professeurs de français, et comprend un enseignement de perfectionnement à notre langue, de pédagogie, de méthodologie, de linguistique et de littérature française. Les ouvrages mis à disposition, dans le cadre exclusif de cette coopération, sont publiés par des éditeurs français. Les services du consulat général à Jérusalem assurent eux-mêmes les achats documentaires. La France, pas plus que l'Union européenne, n'a de responsabilité dans l'élaboration ou la production des manuels scolaires, qui relèvent de la seule Autorité palestinienne. L'Union européenne a, au contraire, développé une politique soutenant activement les organisations non gouvernementales palestiniennes et israéliennes engagées dans la promotion de la compréhension mutuelle et l'égalité des droits au travers de projets d'éducation aux droits de l'homme. C'est par la vertu du dialogue et de la persévérance qu'un climat de plus grande tolérance émergera entre populations palestinienne et israélienne, y compris à travers le contenu des manuels scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57831

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 12 février 2001, page 882

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1784